

## **Conseil Municipal** **Séance du 12 juin 2014**

*L'an deux mil quatorze, le douze juin à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**Présents :** DENIAUX J., SALLEY P., COCU D., LEFEVRE Y., LE CALVEZ A., CHARLES E., MOUNIER M., HUE A.-S., ROBERT A., GUENARD C., BESSELIEVRE E., MAHIEU A., LAGALLE S.

**Absents excusés :** FEUARDANT LEFEVRE M., LEBIEZ F.

*Mme Anne LE CALVEZ désignée conformément à l'article L 121-14 du code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.*

### **Lecture du compte-rendu de la réunion précédente :**

Le compte rendu de la séance du 13 mai 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **Communications diverses :**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 13 juin 2014 entre le groupe de travail d'aménagement du bourg et l'architecte. L'ensemble du conseil est favorable à la mise en place d'une zone partagée à 20km/h. Les toilettes publiques seront financées par la Communauté de Communes des Pieux.

Concernant les rythmes scolaires, une enquête a été effectuée sur les trois communes du RPI. Pour les maternelles, il faut deux animateurs.

Il y aura 5 périodes : jeux, activités à thèmes, sieste si besoin pour les petits, ateliers bricolage, lecture, théâtre... Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre les CM2 feront du secourisme.

Le 03 juin 2014 a eu lieu la réunion des maires, les points abordés ont été :

- plan stratégique
- CIA
- collecte des ordures ménagères
- assainissement (normes), réunion d'information en septembre 2014.

Commission des chemins :

- M. SANSON Jean-Claude, La Morinerie, demande l'autorisation de faire un drainage vers le caniveau où l'eau s'écoule naturellement, à voir avec la communauté de communes des Pieux,
- Chasse à Vaux, il faudra voir le drainage des sources
- La communauté de communes des Pieux s'occupe du Hameau Rouvillois et du Viacou

- Il faudrait prendre un arrêté pour interdire le dépôt d'ordures car nous avons remarqué que certaines personnes jettent leurs tontes, branchages,...dans la nature
- Hameau ès Vrac, le creux a été nettoyé par l'agent communal
- Le Grand Chemin (route de Quettetot), la communauté de communes des Pieux fera l'arasement car la route sera refaite dans un an
- le Haut de St Germain, 6m de busage des creux
- Hameau Fritot vers la vallée Hochet, après l'arasement, il faudrait voir le busage,
- Hameau Fritôt vers le Haut du But, besoin de cailloux
- Route du Stade le revêtement est à revoir
- Rue Paul Bouchard la communauté de communes des Pieux doit refaire la route

Le 17 juin 2014, réunion de Manche numérique aux Pieux, salle des activités

La fête des pères aura lieu le 15 juin 2014 à 11h30 sous le préau de l'école

M. le maire donne communication au conseil municipal d'un projet éolien sur la commune. La société viendra nous présenter sa demande afin que nous puissions donner un avis.

La journée des moulins aura lieu le dimanche 15 juin 2014.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **ENQUETE PUBLIQUE « LA JUMELINERIE »**

Le conseil municipal,

Vu, sa délibération du 15 mars 2011, décidant de l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie du chemin rural dit « chemin de la Vallée Hochet » située entre le village de la Jumelinerie et le chemin rural dit « la chasse des pâtures »,

Vu, le déroulement normal de la procédure d'enquête publique et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Vu, sa délibération du 04 février 2014, décidant de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie du chemin rural dit « chemin de la Vallée Hochet » située entre le village de la Jumelinerie et le chemin rural dit « la chasse des pâtures »,

Décide à l'unanimité de ses membres présents :

- d'autoriser l'échange entre la commune d'une partie du chemin rural dit « chemin de la Vallée Hochet » située entre le village de la Jumelinerie et le chemin rural dit « la chasse des pâtures », et la SCI Le Jumelinerie, propriétaire du chemin privé, partie du bien cadastré section A numéro 465, et ce sans soulte,
- d'accepter de payer l'intégralité des frais de notaire de l'acte d'échange et de mainlevée d'inscription hypothécaire, le cas échéant, ainsi que les frais de géomètres,
- de fixer la valeur comptable de l'immobilisation reçue à 1.000,00 Euros (mille euros),
- de donner tous pouvoirs à M. Johan DENIAUX pour signer l'acte d'échange, qui sera établi par Me HORVAIS, notaire associé aux Pieux, et plus généralement à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette affaire.

### **CHAUFFAGE DU PRESBYTERE**

M. le Maire informe avoir reçu deux devis pour changer la chaudière de l'ancien presbytère, un pour une pompe à chaleur (11.528,18 €) et un pour une chaudière au fuel basse température (6.887,26 €). Un deuxième devis sera demandé pour une pompe à chaleur.

### **MARCHE DE NOEL**

Il est proposé de faire un marché de Noël en collaboration avec Pierreville, Surtainville et Le Rozel. Les dates des 13 et 14 décembre 2014 peuvent être envisagées.

### **SITE INTERNET**

M. Alain ROBERT donne communication de l'adresse du site internet de la commune :

<http://www.stgermainlegaillard.fr/>

### **INFILTRATION D'EAU**

Il y a des problèmes d'infiltration d'eau à la porte d'entrée de la mairie. Un devis avait été demandé pour changer la porte mais nous voulons être certains que le problème ne vient pas d'ailleurs.

### **Questions diverses :**

Des sacs sont déposés à côté des conteneurs de recyclage, dernièrement ce sont des produits pharmaceutiques (flacons de protéines) qui y ont été trouvés.

M. Alain ROBERT demande quels sont les arrêtés municipaux en vigueur afin de les faire paraître sur le site.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 2 juillet 2014.

FIN DE SÉANCE